



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Applications numériques de lutte contre la covid-19

Question au Gouvernement n° 3462

Texte de la question

APPLICATIONS NUMÉRIQUES DE LUTTE CONTRE LA COVID-19

M. le président. La parole est à Mme Frédérique Dumas.

Mme Frédérique Dumas. Madame la ministre déléguée chargée de l'autonomie, malgré 2,6 millions de téléchargements de l'application StopCovid, seules 493 personnes ont été alertées.

M. Pierre Cordier. Oh, c'est pas mal ! Bon bilan ! (*Sourires.*)

Mme Frédérique Dumas. Le Président de la République l'a lui-même reconnu : « Je ne prendrai pas ce chiffre pour dire que c'est un échec. Ça n'a pas marché. »

En lançant l'application TousAntiCovid, le Premier ministre se félicitait du succès remporté par les applications numériques dans d'autres pays. Pourtant, de l'Australie au Danemark en passant par Singapour et la Malaisie, aucun des outils numériques développés n'a véritablement fait ses preuves, malgré des taux de téléchargement parfois très élevés. Ainsi, en cent jours, l'application allemande, pourtant téléchargée plus de 18 millions de fois, n'a permis d'identifier que 5 000 cas contacts.

M. Fabien Di Filippo. On vous avait prévenus que cela ne marcherait pas ! Vous y avez mis combien de millions ? Et vous n'êtes même pas foutus de la télécharger !

Mme Frédérique Dumas. En Allemagne comme en France, l'utilisateur a le choix de reporter ou non le résultat de son test dans l'application pour qu'elle alerte les personnes contacts. Ainsi, en Allemagne, au 30 septembre, seuls 9 % des cas positifs identifiés depuis le 23 juin avaient reporté ce résultat dans l'application. L'association des médecins du secteur public allemands a estimé qu'une telle solution ne jouait pratiquement aucun rôle.

Je vais plus loin : même si tout cela fonctionnait, que se passerait-il après ? C'est le cœur du sujet. En effet, nous avons appris hier que le personnel de l'assurance maladie, saturée, ne pourrait plus appeler les cas contacts ni passer plus de dix minutes au téléphone avec les personnes contaminées.

Les dispositifs qui ont fait leurs preuves reposent sur une approche humaine et ciblée des cas, l'isolement et l'application de mesures de suivi étroit des patients, grâce à des équipes d'intervention rapide sur le terrain, qui apportent à la fois des conseils et du matériel.

Pourquoi ne pas vous appuyer davantage sur les médecins traitants, qui entretiennent un lien privilégié avec les patients et qui déplorent de ne pas être au cœur du dispositif ? Pourquoi, par exemple, ne pas avoir généralisé l'opération pilote menée à la Pitié-Salpêtrière, pendant le confinement, par le professeur Piarroux, reposant sur

son expérience concrète de gestion des pandémies ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LT et UDI-I.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie. Madame Dumas, face à l'accélération de l'épidémie, nous devons mobiliser tous les outils à notre disposition. Casser les chaînes de transmission de la covid-19 est plus que jamais indispensable. Dans ce contexte, l'application TousAntiCovid, lancée par le Gouvernement le 22 octobre – et que vous aurez tous téléchargée, bien sûr –,...

M. Fabien Di Filippo. Non, cela ne sert à rien !

M. Pierre Cordier. On a suivi l'exemple du Premier ministre !

Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguéefacilite l'information des personnes ayant été en contact avec une personne testée positive au virus et accélère la prise en charge, en complément de l'action des médecins, dont vous parlez, et de l'assurance maladie.

Le Conseil scientifique l'a rappelé, les nouvelles technologies constituent un outil utile pour retracer les chaînes de contamination. C'est pourquoi son usage est particulièrement opportun là où la concentration des personnes rend le respect de la distanciation sociale difficile, comme les transports ou certains lieux de travail.

TousAntiCovid est une mise à jour de l'application StopCovid ; elle a été enrichie par l'accès à des informations sanitaires factuelles au sujet de l'épidémie, ainsi qu'avec des informations pratiques, comme les centres de dépistage ouverts ou le formulaire de l'attestation de déplacement dérogatoire dans les zones concernées par le couvre-feu. Elle permet aussi à l'utilisateur d'être alerté ou d'alerter les autres en cas d'exposition. L'utilisateur peut ainsi agir directement pour sa santé.

Par ailleurs, l'usage de l'application est fondé sur le volontariat, chaque utilisateur étant libre de l'activer ou non. Pourtant, plus l'application sera utilisée, plus vite les cas contacts seront alertés et plus nous aurons, collectivement, un impact sur le contrôle et l'évolution de l'épidémie.

Permettez-moi enfin de rappeler qu'afin de garantir la protection des données personnelles des utilisateurs, l'application a été développée sous le contrôle de la CNIL, la Commission nationale de l'informatique et des libertés : celle-ci, informée des choix techniques opérés lors de la conception de l'application, a rendu un avis favorable sur l'application, qu'elle estime utile d'un point de vue sanitaire et proportionnée au regard de la gravité de l'épidémie.

Grâce à cette mise à jour conforme, 4,2 millions de Français ont désormais téléchargé cette application. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Agir ens.*)

M. Fabien Di Filippo. Si, avec ça, le Premier ministre n'en fait pas autant !

M. le président. La parole est à Mme Frédérique Dumas.

Mme Frédérique Dumas. Comme d'habitude, vous vous cantonnez dans la théorie, quand je vous parle de la pratique et des exemples étrangers. Sachez que cette application ne fonctionne pas dans le métro puisqu'elle dépend de Bluetooth, ce qui entraîne d'énormes problèmes de détection.

M. Fabien Di Filippo. Elle a été élue sur le même programme que vous, madame la ministre déléguée ! Elle vous le dit en toute objectivité !

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Dumas](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (13^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3462

Rubrique : Numérique

Ministère interrogé : Autonomie

Ministère attributaire : Autonomie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 octobre 2020](#)